

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-768704

AG 295 ✓

Autres



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8918

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SKALLI HOUSSEINI TAYER

Date de naissance : 02-12-63

Adresse : 716, Bd de Fes CASABLANCA

Tél. : 06 61 46 19 34

Total des frais engagés : 1006,3 DHS

Res. SOROUJ tel étage, Casablanca N° 091029553

TELE, angle Bd Moulay Youssef-Hassan 1er

Gymnastique-DBS-Entretien

Professeur M. Allal Ben Abdellah

Praticien M. Allal Ben Abdellah

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Nature de la maladie :

Mise en place

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous caractère confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/02	2023 C3	300		INP : 52000000 Professeur Maitre Nourredine Sakkat Gynécologue-Obstétricien 16 bis, angle de Marly, 1er étage, 93350 Levallois-Perret Rés. Soir, 1er étage, 93350 Levallois-Perret 16 bis, angle de Marly, 1er étage, 93350 Levallois-Perret

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Docteur en Pharmacie Rajaa Sakkat Bleue Atlantide, N° 102 Bis Polo 59740	28/02/2023	56,30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Radiologue et du Radiotérapeute	Cachet et signature du Médecin Biologiste	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. TAYEB Kereza	MEDICALS BACHOU	52000000	650,50

AUXILIAIRES MEDICAUX

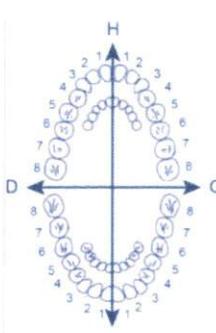
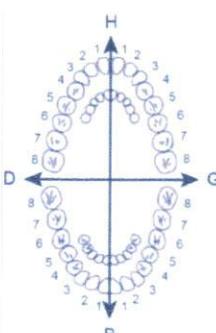
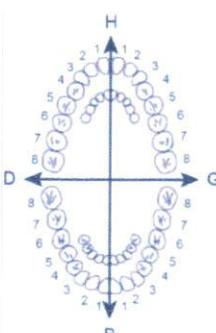
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
PPV: 56,30 DH LOT: 22J17D EXP: 10/2024						

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
H	25533412	21433552		
D	00000000	00000000		
B	35533411	11433553		
G				
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Cabinet Bidisciplinaire

Ophthalmologie / Gynécologie - Obstétrique



Professeur Mouna BENHADDOU

الدكتورة منى بنحدو

Ex- Professeur A. à la Faculté de Médecine
de Casablanca

Ophtalmologiste

إختصاصي في جراحة و أمراض العيون

Maladie et chirurgie des yeux-Ophthalmologie Pédiatrique-
Strabisme-lentille de contact-Rétine

Consultation sur rendez-vous

Casablanca le :

28/02/2023

56,30

J. une

28000.



1 anp 1/15 x 2 mnq

56,30

2

MAISON DE JAKUINS POLO
Rajaa SEKKAT
Docteur en pharmacie
Avenue Atlantide, N° 102 Bis
Casablanca - Tel : 05 22 53 74 06
Tél: 0522880808
Res. Sorour 1er étage, 16 bis, angle Boulevard Youssef et Hassan 1er
Gynécologue-Obstétricien
Professeur Matar Noureddine

05 22880808 16 مكرر، زاوية شارع مولاي يوسف وشارع الحسن الأول - إقامة صرور- الطابق الأول (قرب قنصلية أمريكا) - الهاتف/الفاكس :

16 Bis, Angle Boulevard Moulay Youssef et Hassan 1^{er} - Résidence Sorour - 1^{er} étage (Près du consulat USA) Tél/Fax : 05 22880808

GSM : 0666895515 / E-mail: noureddinematar@gmail.com - mounabenhaddou@gmail.com

Professeur Noureddine MATAR

الدكتور مطار تور الدين

Professeur et Ex. Chef de service au CHU Ibn Rochd.
Diplômé de l'Université René Descartes (Paris-France)
et de l'Université Illinois (Chicago - USA).

Gynécologue - Obstétricien

إختصاصي في أمراض النساء و الولادة

Chirurgie et Cancérologie Gynécologique et Mammaire
Chirurgie et Traitement de la stérilité

Consultation sur rendez-vous

الدار البيضاء في :



Cabinet Bidisciplinaire

Ophthalmologie / Gynécologie - Obstétrique



Professeur Mouna BENHADDOU

الدكتورة منى بنحدو

Ex- Professeur A. à la Faculté de Médecine
de Casablanca

Ophthalmologiste

إختصاصي في جراحة و أمراض العيون

Maladie et chirurgie des yeux-Ophthalmologie Pédiatrique-
Strabisme-lentille de contact-Rétine

Consultation sur rendez-vous

Casablanca le :

٢٩/٠٦ | ٢٩٣

الدار البيضاء في :



Professeur Noureddine MATAR

الدكتور مطار نور الدين

Professeur et Ex. Chef de service au CHU Ibn Rochd.
Diplômé de l'Université René Descartes (Paris-France)
et de l'Université Illinois (Chicago - USA).

Gynécologue - Obstétricien

إختصاصي في أمراض النساء و الولادة

Chirurgie et Cancérologie Gynécologique et Mammaire
Chirurgie et Traitement de la stérilité

Consultation sur rendez-vous

Mme SICARLI Housseni Hcija

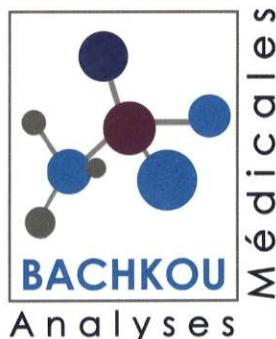
Demandez plus tard le 21/03 de
Carte de la femme

LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES BACHKOU
Dr. TAYEB Benza
Médecin Biologiste
Hay Bachkou Rte Atlas 2 - N°3
Casablanca - Tél : 05-24-85-65-50

16 bis, Angle Boulevard Moulay Youssef-Hassan 1er
Rés. Sorour, 1er étage, Casablanca
Tél: 0522880808 INP: 09102953
Professeur Matar Noureddine

مختبر التحاليلات الطبية باشكو

Laboratoire d'Analyses Médicales Bachkou



FACTURE N° : 000017519

Docteur Kenza TAYEB

Médecin Biologiste

- Hématologie
- Bactériologie
- Virologie
- Immunologie
- Parasitologie
- Mycologie

CASABLANCA le 16-05-2023

Mme SKALLI HOUSSEINI Majda

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin 25 OH-Vitamine D total (D2+D3)	E25 B450	E B

Total des B : 450

TOTAL DOSSIER : 650.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : six cent cinquante dirhams .



Hay Bachkou, N°70 Rés. Atlas 2 N°3 Lot. Bachkou - Casablanca

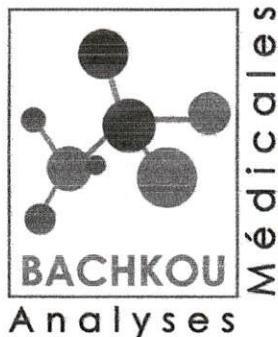
Tél: 05 22 85 65 50 - Fax: 05 22 81 73 44 - labobachkou70@gmail.com

ICE: 001917124000053 - Patente: 36375554 - R.C : 422272 - IF: 18755413

Codes INPE Dr Kenza TAYEB: 097163620 - Codes INPE Laboratoire: 093061307

مختبر التحاليلات الطبية باشكو

Laboratoire d'Analyses Médicales Bachkou



Docteur Kenza TAYEB
Médecin Biogiste

- Hématologie
- Bactériologie
- Virologie
- Immunologie
- Parasitologie
- Mycologie

Date du prélèvement : 16-05-2023 à 09:48

Code patient : 2010150013

Né(e) le : 30-09-1979 (43 ans)



Mme SKALLI HOUSSEINI Majda

Dossier N° : 2305160026

Prescripteur : Dr MATAR NOUREDDINE

BIOCHIMIE SANGUINE

01-02-2023

25OH-Vitamine D total (D2+D3)

(Technique ELFA – Vidas Biomérieux)

24.60 ng/ml

(30.00–100.00)

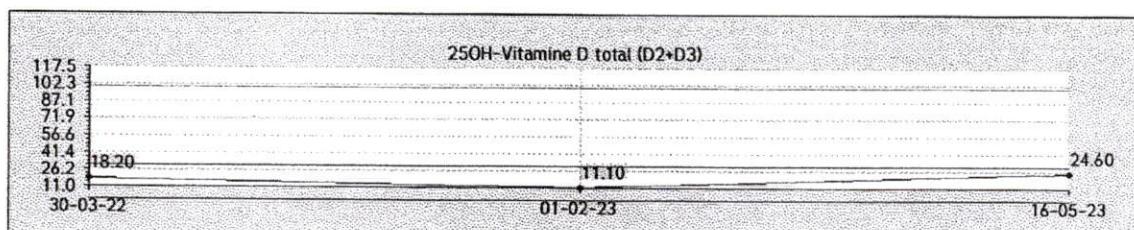
11.10

Interprétation:

- Valeurs souhaitables : 30 – 100 ng/ml (75 – 250 nmol/l)
- Insuffisance : 10 – 29ng/ml (25 – 75 nmol/l)
- Carence : <10 ng/ml (<25 nmol/l)
- Toxicité : > 100 ng/ml (>250 nmol/l)

Source alimentaire de la Vitamine D (Base de données Ciqual, ANSES) (Teneur en µg/100g):

- Huile de foie de morue: 200
- Saumon, hareng, anchois, pilchard: 12 – 20
- Anguille, thon, huître, caviar, jaune d'oeuf: 3 – 8
- Truite des rivières, limandes, oeufs des lompe: 1.5 – 3
- Rouget, foies de génisse et d'agneau, beurre, champignons: 0.6 – 1.5



Validé par Dr. TAYEB Kenza

LABORATOIRE MEDICALES D'ANALYSES
Dr. TAYEB Kenza
Hay Bachkou Rés. Atlas 2 N°3
Casablanca - Tel : 05.22.85.65.50